MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
Publication périodique SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
DLP 29-8-88036433

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION GRANDES CULTURES

ABONNEMENT ANNUEL : 95 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A.F.
78954848

RÉGION RHÔNE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CÉDEX 03

27 juin 1986 N° de série continue 69 Bulletin n° 8

BLE : Des foyers de rouille brune et de pucerons : en général pas de traitements
MAIS : Pyrale, le vol a débuté : "à vos marques" !
Ne mélangez pas les produits antipyrale avec d'autres
MAIS-CONSEILS-ISERE-RHONE : recommandations pour la pyrale

BLE

Situation :

Le stade grain laiteux est presque partout atteint et l'on aborde en zones avancées le stade grain pâteux. Des foyers de rouille brune sont apparus en quelques parcelles. Les pucerons ont infesté certains secteurs dans la Drôme principalement.

Préconisations :

Il est trop tard, dans la plupart des cas, pour intervenir contre la rouille brune et même contre les pucerons. Seules certaines situations tardives d'altitude, surtout dans les Savoies ou dans la Loire, n'ont pas dépassé le stade critique mais d'une part ces zones sont rarement infestées par les pucerons et d'autre part, l'intervention ne se justifie qu'en population croissante et en absence de faune auxiliaire.

MAIS

Situation :

Le réseau d'observations sur la pyrale du maïs indique : quelques éclosions éparses d'adultes en cage en zones précoces dès le 3 juin, puis amplification du vol à partir du 16. Les premières chenilles (1-2 mm) sont aperçues le 24.

Préconisations :

Il est trop tôt pour traiter. Le prochain bulletin donnera les dates d'application par zones.

Position commune AGPM - SPV sur la pyrale :

POUR COMBATTRE LA PYRALE DU MAIS, LES SPECIALITES PHYTOSANITAIRES DOIVENT ETRE EMPLOYEES SEULES ET NON EN MELANGE

En effet,

- L'efficacité des produits actuellement homologués pour combattre la PYRALE du maïs n'est pas améliorée par une utilisation en mélange avec des spécialités antipucerons ou avec des adjuvants.
- Ces mélanges avec des adjuvants peuvent, de plus, se montrer phytotoxiques. Les légères blessures qu'ils provoquent, sur les tissus en pleine multiplication cellulaire de l'épi, sont autant de portes d'entrée pour les spores de charbon du maïs (Ustilago Maydis).

Au cours des campagnes passées, une fréquence inhabituelle d'attaque de charbon avec en particulier des tumeurs importantes et dommageables sur épi a été constatée dans les parcelles traitées avec des mélanges contenant des adjuvants.
Les variétés de maïs ne peuvent être incriminées.

Produits à employer (en g ma/ha) les granulés sont soulignés

Chlorpyriphos (DURSBAN) : 375	Deltaméthrine (DECIS) : 20 ou 12,5	Cyfluthrine (BAYTHROID) : 2 g/hl
Alphamethrine (FASTAC) : 30	Fenvalérate (SUMICIDIN) : 150	Phoxime (VOLATON) : 25 kg/ha
Cypermethrine (nb spéc) : 75 ou 50	Perméthrine (nb spéc) : 75	Bacillus Thuringiensis : 30 kg/ha

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : R. GIREAU - Commission Paritaire de Presse N° 1766 AD

P 134



PYRALE : C'EST BIENTOT LE MOMENT DE TRAITER !

Le traitement contre la pyrale se pratique peu dans notre région : c'est une erreur ! Dans les zones contaminées par ce prédateur, les dégâts peuvent atteindre 20 quintaux. Si vous ne disposez pas des moyens nécessaires pour traiter, consultez vos fournisseurs.

Pour les sceptiques voici quelques résultats d'essais !

Ces gains de rendements ont été obtenus dans des parcelles de votre région.

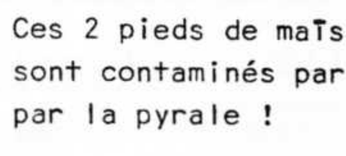
En 1982 à	Charancieu	+ 21,7 Qx
	Solaize	+ 3,7 Qx
	Satolas	+ 13,5 Qx
En 1983 à	St Victor de Morestel	+ 5,2 Qx
	Creys Malville	+ 18,0 Qx
	La Côte St André	+ 3,4 Qx
	Chezeneuve	+ 6,1 Qx
	Colombe	+ 8,0 Qx
	Dolomieu	+ 1,6 Tonne mat. sèche





Attention !

Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de verse qu'il n'y a pas de pyrale !

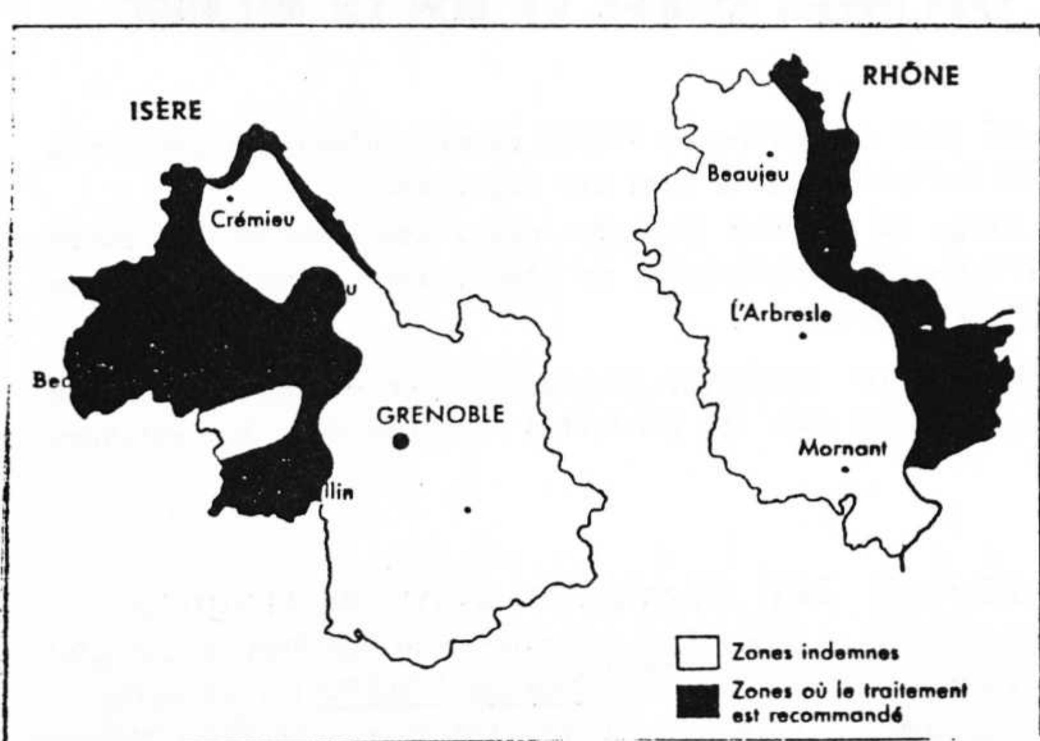

Ces 2 pieds de maïs sont contaminés par par la pyrale !

Si vous être convaincus, il est grand temps d'y penser !

La période de traitement correspond en gros à la première quinzaine de juillet.
Le traitement peut être réalisé à partir du stade 1,1 m jusqu'à l'apparition des panicules mâles.
Les dates exactes sont définies par le Service de la Protection des Végétaux. Vos techniciens en sont informés. Consultez-les !

La majeure partie des zones de culture du maïs est contaminée

Le comptage du nombre de chenilles à l'automne dans les plantes permet de préciser le risque d'infestation.
Des comptages réalisés sur des centaines de parcelles pendant plusieurs années ont permis de dresser cette carte.



Pour traiter vous avez le choix !

. L'épandage de microgranulés

Plusieurs produits existent avec des efficacités identiques. Ils doivent être épandus à 25 kg/ha : DURBAN - RIPCORD G - SHERPA 2 G - DECIS MG 2 - GRANADOR - PERTHRINE MG.

Pour les petites surfaces, ce traitement peut être fait avec une pyraleuse à dos. La mécanisation de cette intervention nécessite un enjambeur.

Pour l'organisation des chantiers de traitement, consultez vos distributeurs ou CUMA.

. La pulvérisation liquide

L'intérêt de cette technique réside dans l'utilisation de matériel classique de pulvérisation.

Les spécialités utilisées sont des pyréthrinoïdes liquides.

Vous devez savoir que leur utilisation peut provoquer des pullulations de pucerons qui dans certaines conditions provoquent des chutes de rendement importantes.

Ces produits doivent être appliqués lorsque le maïs mesure 1,1 m, aux doses suivantes :

FASTAC	0,6 l
DECIS CE	0,8 l
Cyperméthrine	75 g matière active

Informations diffusées par AGPM - ITCF - PV - ONIC - SUAD - EDE - Coopératives - Enseignement agricole - Négociants - GNIS - Firmes privées - ACTA - CREAS.